



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E203254

VALABLE JUSQU'AU 11/11/2025

ÉDITÉ LE

23/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 29/06/2015
7 500

Raison sociale : A.B

128 RUE LA BOETIE
75008 PARIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS

Téléphone : 01 45 28 23 62

Fax : 01 45 28 23 62

Portable : 06 15 02 65 95

Siret : 494 714 272 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 2113869-001-

Site Internet :

E-mail : ab.agirbat@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000004836539604

Responsabilité légale :

NOVKOVIC GORAN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000004836539604

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/12/2024

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	08/07/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	12/11/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	08/07/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	08/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	08/07/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	12/11/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	08/07/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/07/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.